

**Conseil du développement industriel****Quarante-troisième session**

Vienne, 23-25 juin 2015

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

Cadre de programmation à moyen terme 2016-2019**Cadre de programmation à moyen terme 2016-2019****Additif à la proposition du Directeur général**

Conformément à l'alinéa 1) de la conclusion 2015/4 du Comité des programmes et des budgets, à sa trente-troisième session, on trouvera dans le présent document le plan d'investissement à moyen terme qui sera joint en annexe 2 au cadre de programmation à moyen terme 2016-2019 (IDB.43/9) et les prévisions de dépenses révisées du cadre budgétaire recommandé aux alinéas b) et c) de la même conclusion.

Cadre budgétaire

1. Conformément à la conclusion 2015/4 du Comité des programmes et des budgets, les estimations qui figurent au paragraphe 112 du cadre de programmation à moyen terme 2016-2019 (IDB.43/9) sont ajustées comme suit:

112. Pour le premier exercice biennal de la période de planification, à savoir 2016-2017, le Directeur général a basé sa proposition sur un budget ordinaire net de 138,9 millions d'euros (PBC.31/6-IDB.31/6). Les activités financées par des fonds extrabudgétaires ont été estimées à 329,8 millions d'euros en contributions directes aux services de coopération technique et à 33,8 millions d'euros en activités d'appui à la coopération technique.

Plan d'investissement à moyen terme pour la période 2016-2019

2. Comme suite à la recommandation formulée par le Comité aux alinéas i) et l) de sa conclusion 2015/4, on trouvera dans le présent document un plan d'investissement à moyen terme qui sera financé par le Fonds d'équipement conformément aux dispositions énoncées aux paragraphes 22 et 23 du document relatif aux améliorations du cadre de gestion financière (IDB.43/5).



3. Le plan d'investissement à moyen terme pour la période 2016-2019 prend en compte, pour un montant total de 2,7 millions d'euros en 2016-2017 et de 5,5 millions d'euros en 2018-2019, les dépenses d'équipement nécessaires à la maintenance du progiciel de gestion intégré (PGI) et de l'infrastructure informatique de l'ONUDI. Il financera principalement l'affinement et le développement du progiciel de gestion intégré, en fonction des progrès technologiques, pour un coût de 1,8 million d'euros en 2016-2017. Par ailleurs, une mise à niveau majeure du progiciel devrait s'imposer en 2018-2019 pour un coût évalué à 4,8 millions d'euros. L'infrastructure informatique nécessiterait aussi un investissement de 0,9 million d'euros en 2016-2017 et de 0,7 million d'euros par la suite, s'ajoutant aux dépenses de maintenance ordinaire.

4. Conformément à ces estimations, le plan d'investissement à moyen terme pour la période 2016-2019 couvre essentiellement les dépenses liées au perfectionnement du progiciel de gestion intégré et à l'amélioration de l'infrastructure informatique. Les éléments à financer par le Fonds d'équipement doivent satisfaire aux critères suivants énoncés au paragraphe 36 du document IDB.43/5:

- a) Constituer une priorité impérative;
- b) Avoir une durée de vie utile supérieure à une année financière;
- c) Représenter une valeur totale minimale de 200 000 euros sur toute la durée de vie;
- d) Être par nature une grosse infrastructure (constructions, gros systèmes informatiques et autres infrastructures du type du progiciel de gestion intégré);
- e) Représenter une grande dépense de nature ponctuelle ou exceptionnelle susceptible d'avoir une incidence considérable sur les montants prévus au titre de la composante opérationnelle des budgets ordinaires. Des versements partiels en tranches pourraient être effectués sur plusieurs années pour éviter des pics de financement du budget ordinaire à certaines périodes.

5. Le plan d'investissement à moyen terme a également été conçu en parfaite conformité avec les améliorations qu'il est proposé d'apporter au progiciel de gestion intégré, aux paragraphes 108 du document IDB.43/9, 56 du document IDB.43/6 et 43 à 48 du document PBC.31/CRP.6.

6. Le progiciel de gestion intégré a grandement contribué à améliorer l'efficacité et l'efficience organisationnelles de l'ONUDI, de même qu'à la rendre plus transparente pour les partenaires internes et externes. Pour qu'il puisse continuer d'aider efficacement à la réalisation des objectifs de gestion de l'Organisation, à savoir, affiner les opérations internes et accroître la transparence, un certain nombre d'améliorations s'imposent. En outre, des investissements dans l'infrastructure et les systèmes informatiques sont nécessaires pour atteindre ces objectifs de gestion.

7. Les tableaux ci-après récapitulent les améliorations et innovations à apporter au progiciel de gestion intégré et à l'infrastructure informatique pendant la période 2016-2019, avec des estimations sur le degré de priorité, le délai de réalisation et le coût.

Tableau 1: Investissements majeurs relatifs au PGI et à l'infrastructure informatique en 2016-2017

Degré de priorité	Description de l'investissement	Délai estimatif	Montant estimatif en millions d'euros
<u>Fonctionnalités du PGI</u>			
1	<p><i>Notification stratégique: états financiers fondés sur les Normes comptables internationales pour le secteur public:</i> Sur la base de la recommandation formulée par le Commissaire aux comptes (IDB.43/3, paragraphes 25 à 29 et 40), les états et rapports financiers doivent être harmonisés et générés automatiquement par le PGI, conformément aux normes IPSAS et aux exigences des donateurs.</p> <p><i>Notification stratégique: Programme et budgets:</i> Les fonctionnalités de budgétisation qui manquent doivent être mises en œuvre pour faciliter l'établissement du programme et des budgets dans le PGI, et contribuer ainsi à l'efficacité du processus.</p> <p><i>Notification stratégique: Cadre de programmation à moyen terme et cadre intégré de résultats et de performance:</i> Des ajustements s'imposent pour aligner les fonctionnalités de suivi et de communication d'informations du PGI sur le mandat de l'ONUDI relatif au développement industriel inclusif et durable, tel qu'il est traduit sur le plan opérationnel dans le cadre de programmation à moyen terme et le cadre intégré de résultats et de performance.</p> <p><i>Notification stratégique: Rapport annuel:</i> Dans le cadre des efforts en cours pour accroître la transparence et se conformer aux exigences des donateurs, un plein appui au processus d'établissement du rapport annuel dans le PGI en renforcera considérablement l'efficacité. De plus, les données et informations figurant dans le rapport annuel pourront être mises en ligne pour en faciliter l'accès à distance aux États Membres, aux donateurs et aux partenaires de l'ONUDI.</p>	2016	0,3 €
2	<p><i>Gestion des marchés et des factures:</i> Un nouveau module sur la gestion des marchés et des factures permettra de générer automatiquement les contrats, d'assurer, tout au long de leur cycle de vie, une gestion des contrats ouverts plus anticipative et plus axée sur les risques et la valeur, de maximiser la visibilité des contrats et le respect des recommandations d'audit et autres, ainsi que des exigences de plus en plus rigoureuses des donateurs. En outre, le système de gestion des factures permettra de rendre automatiques et plus efficaces le traitement et l'approbation des factures et des paiements. Cette fonctionnalité qui n'existe pas encore a été signalée récemment dans un rapport du Corps commun d'inspection sur la gestion et l'administration des marchés dans les organismes des Nations Unies (JIU/REP/2014/9).</p>	2016	0,3 €

Degré de priorité	Description de l'investissement	Délai estimatif	Montant estimatif en millions d'euros
3	<i>Application des modifications apportées au PGI pour tenir compte de la mise à jour de l'ensemble des prestations par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI):</i> Application des modifications nécessaires au module relatif à la gestion du capital humain et de la paie du système SAP pour tenir compte de la révision de l'ensemble des prestations à l'échelle du système des Nations Unies. La modification du système se fera sur la base des propositions et des conclusions du Groupe de travail de la CFPI chargé d'examiner les prestations offertes au personnel.	2016-2017	0,2 €
<u>Technologies du PGI</u>			
4	<i>Amélioration de l'accessibilité à distance et de l'expérience utilisateur:</i> On note, de la part des fonctionnaires, des États Membres, des donateurs et des partenaires de l'ONUDI, une forte demande pour un meilleur accès à distance aux fonctionnalités du PGI. Il est donc prévu d'adapter les principaux tableaux de bord pour le suivi de projets et l'établissement de rapports, ainsi que les principales procédures de travail, de sorte qu'ils soient plus facilement accessibles de partout dans le monde, y compris sur les appareils mobiles.	2016	0,2 €
5	<i>Communication de mégadonnées:</i> Le volume des données de l'Organisation augmente de manière exponentielle, d'où la nécessité de mieux les intégrer, les traiter et les appréhender. À cet égard, le PGI devrait pouvoir s'appuyer sur certaines nouvelles technologies comme le stockage en mémoire qui permet d'analyser et de traiter rapidement d'énormes volumes de données de diverses sources internes et externes (Internet, médias sociaux, PGI, etc.). Cet élément s'impose également pour susciter davantage d'investissements en matière de notification stratégique, en particulier au titre du cadre de programmation à moyen terme et du cadre intégré de résultats et de performance.	2016-2017	0,3 €
6	<i>Sites Web et intranet de l'ONUDI:</i> Les sites Web de l'ONUDI ont besoin d'une mise à niveau qui sera également intégrée au PGI et à l'outil de gestion des connaissances et de collaboration. Cette mesure permettra d'améliorer la transparence, la communication et l'image de l'ONUDI auprès de tous les partenaires. Par ailleurs, une nouvelle plate-forme informative conviviale facilitera davantage, au sein de l'Organisation, la communication, le travail en équipe et le partage de connaissances, notamment entre le Siège et les bureaux extérieurs.	2016-2017	0,2 €
7	<i>Mise en commun des ressources pour la réalisation de gains d'efficacité:</i> La mise en œuvre du PGI de l'ONUDI via des dispositifs/serveurs en ligne et des solutions informatiques en nuage contribuera à réduire le coût complet du système et favorisera le déploiement des différentes solutions et la formation, assurant ainsi la rationalisation des mises à niveau et des améliorations, la plus grande efficacité possible, ainsi qu'une disponibilité et une accessibilité plus grandes. Le PGI sera en outre adapté pour pouvoir contribuer aux services partagés et en tirer parti dans le cadre de réformes à venir à l'échelle du système des Nations Unies.	2017	0,3 €

Degré de priorité	Description de l'investissement	Délai estimatif	Montant estimatif en millions d'euros
Infrastructure informatique			
1	<i>Configuration de sauvegarde des systèmes informatiques:</i> À la lumière des recommandations formulées par le Commissaire aux comptes (IDB.43/3, par. 114 et 116), une mise à niveau de la configuration de sauvegarde des systèmes informatiques s'impose, pour garantir et assurer la sécurité des systèmes et des données critiques de l'ONUDI.	2016	0,2 €
2	<i>Ordinateurs personnels et ordinateurs de bureau:</i> Les ordinateurs personnels en service au Siège sont remplacés au rythme approximatif de 100 par an, ce qui signifie qu'ils sont utilisés près de trois ans après leur durée de vie utile. Un remplacement intégral de la moitié au moins de ce matériel pourrait se justifier en 2016-2017, pour accroître la productivité du personnel dans l'utilisation quotidienne du PGI, des logiciels bureautiques, de l'outil de gestion des connaissances et de collaboration, etc.	2016-2017	0,4 €
3	<i>Matériels d'équipement mobiles destinés à améliorer le travail à distance:</i> Pour améliorer davantage l'accessibilité à distance, les matériels d'équipement mobiles sont utilisés au Siège près de deux ans après leur durée de vie utile, et ils ne sont pas toujours disponibles. Un remplacement intégral des appareils mobiles et l'acquisition de matériels supplémentaires pourraient se justifier en 2016-2017, pour accroître la productivité du personnel dans l'utilisation quotidienne du PGI, des logiciels bureautiques, de l'outil de gestion des connaissances et de collaboration, etc., et permettre aux fonctionnaires d'appliquer les principales procédures de travail tout en travaillant à distance.	2016-2017	0,3 €
Total pour 2016-2017			2,7 €

Tableau 2: Investissements majeurs relatifs au PGI et à l'infrastructure informatique en 2018-2019

Degré de priorité	Description de l'investissement	Délai estimatif	Montant estimatif en millions d'euros
<u>Fonctionnalités et technologies du PGI</u>			
1	<p><i>Mise à niveau majeure du PGI:</i> L'expérience d'autres organismes des Nations Unies montre que, de manière générale, les PGI sont mis à niveau sept ou huit ans après leur mise en œuvre initiale pour s'assurer que le système est à jour et capable de s'adapter efficacement aux nouvelles procédures de travail (à l'ONUDI, la mise en œuvre a commencé à la fin de l'année 2010). Le coût de ce type de mise à niveau représente généralement 30 à 40 % du coût initial (à l'ONUDI, le budget total de la mise en œuvre du PGI s'est établi à 13 millions d'euros).</p> <p>Dans ce contexte, il convient de noter que le fournisseur du logiciel SAP a récemment lancé une version complètement différente de son PGI, qui comporte de nouvelles fonctionnalités, de nouveaux processus et de nouvelles technologies. Cette nouvelle version n'est toutefois pas applicable à tous les processus et modules mis en œuvre à l'ONUDI. Aussi l'ONUDI ne mènera-t-elle une mise à niveau que lorsque cette nouvelle version sera plus mature et applicable à tous les principaux processus de travail, fonctionnalités et modules.</p>	2018-2019	4,8 €
<u>Infrastructure informatique</u>			
1	<p><i>Communications dans les bureaux extérieurs:</i> Certains bureaux extérieurs ne disposent pas de services de télécommunication appropriés. Une mise à niveau pourrait se justifier en 2018 et en 2019 pour ceux dont les services de télécommunication sont le moins adéquats, l'objectif étant de permettre aux bureaux extérieurs de mieux tirer parti des systèmes informatiques, du PGI, des services de visioconférence, etc.</p>	2018-2019	0,5 €
2	<p><i>Matériel de visioconférence:</i> Un remplacement du matériel de visioconférence s'impose en 2018-2019, pour améliorer la qualité des installations qui y sont consacrées, et qui peuvent, à leur tour, être utilisées pour réduire les frais de voyage et améliorer la communication entre le Siège et les bureaux extérieurs.</p>	2018-2019	0,2 €
Total pour 2018-2019			5,5 €
TOTAL GÉNÉRAL pour 2016-2019			8,2 €

Mesure à prendre par le Conseil

8. Le Conseil voudra peut-être prendre note des informations fournies dans le présent document.